

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 juillet 2007

LIBERTÉS DES UNIVERSITÉS - (n° 71)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 164

présenté par

M. Claeys, M. Durand, Mme Mazetier, M. Cohen, M. Le Déaut, M. Goldberg,
Mme Lignières-Cassou, M. Juanico, Mme Fourneyron, M. Jung, Mme Boulestin, Mme Filippetti
et les députés du groupe socialiste, radical, citoyen et divers gauche

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 32 TER, insérer l'article suivant :**

Un rapport du Gouvernement sur la mise en place d'un plan pluriannuel de l'emploi scientifique est transmis au Parlement avant le 31 décembre 2008.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Un plan de recrutement pluriannuel donne une vision d'ensemble sur les emplois et le déroulement des carrières des personnels de la communauté scientifique et universitaire. Ce plan comprend les objectifs de création de postes dans tous les domaines : scientifiques, techniques et administratifs. Il s'agit d'anticiper les prochains départs à la retraite des chercheurs et enseignants chercheurs pour les dix prochaines années. Il s'agit également de contrecarrer la désaffection des jeunes pour les métiers de la recherche et des carrières scientifiques.

Une programmation pluriannuelle de recrutement des personnels de la recherche et de l'enseignement supérieur avait été engagée en 2000, elle a été brutalement interrompue en 2002.